



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement
du Territoire

Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Skikda

NIF : 001021014363166

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositifs de l'Article **65** et **82** du décret présidentiel n° **15/247** du **16/09/2015** Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Skikda informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales **N° 02/2026** relatif à la réalisation de :

- 40 Logements Promotionnels Aidés + 08 Logements Promotionnels Libres en TCE y compris VRD (Tertiaire) A l'El Harrouche - Wilaya de Skikda en lot unique programme 2023.
- 30 Logements Promotionnels Aidés Y compris les locaux commerciaux en TCE y compris VRD (Tertiaire) A Emdjez Edchiche - Wilaya de Skikda en lot unique programme 2023.

Qu'après l'évaluation et analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement comme suit :

N°	Projets	Soumissionnaires	Note technique	Montant de l'Offre après correction D.A (TTC)	Délais
	40 Logements Promotionnels Aidés + 08 Logements Promotionnels Libres en TCE y compris VRD (Tertiaire) A El Harrouche - Wilaya de Skikda en lot unique programme 2023.	INFRUCTUEUX			
01	30 Logements Promotionnels Aidés Y compris les locaux commerciaux en TCE y compris VRD (Tertiaire) A Emdjez Edchiche - Wilaya de Skikda en lot unique programme 2023.	NOUCER DRISS NIF :17021200011819702100	81.00	129 198 169.50 DA	10 mois

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher du service marchés et prix de L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Skikda dans un délai de trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, ou dans la presse électronique, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Les soumissionnaires non retenus peuvent introduire un recours auprès de La commission des marchés compétente dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP, ou dans l'un des quotidiens nationaux ou dans la presse électronique.

LE DIRECTEUR GENERAL